

## Communiqué de presse

### **Le CCE et le CNT formulent leurs recommandations pour l'édition 2020 du diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-travail**

Les partenaires sociaux réunis au Conseil central de l'économie (CCE) et au Conseil national du travail (CNT) ont rendu le 19 février 2020 un avis dans lequel ils formulent des recommandations visant à améliorer et clarifier la proposition de questionnaire pour l'édition 2020 de l'enquête fédérale trisannuelle sur les déplacements domicile-travail. Ils émettent traditionnellement un avis pour chaque édition de l'enquête et demandent que cette pratique soit désormais inscrite dans la loi.

L'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail est une enquête que le SPF « Mobilité et Transports » organise tous les trois ans depuis 2005 auprès de tous les employeurs belges occupant plus de 100 travailleurs. Les employeurs doivent répondre dans ce cadre à une liste de questions sur les déplacements domicile-travail de leurs travailleurs.

Les recommandations des Conseils doivent aboutir à ce que le questionnaire 2020 fournisse des statistiques qui puissent contribuer autant que possible à la réalisation des deux objectifs poursuivis par l'enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail. D'une part, l'enquête doit stimuler la concertation sociale en matière de mobilité au sein des entreprises et des institutions publiques. D'autre part, elle doit fournir des indicateurs et des statistiques pour soutenir la politique de mobilité à différents niveaux. La précédente collecte d'indicateurs et de statistiques s'était déroulée le 30 juin 2017, la prochaine est prévue le 30 juin 2020.

Les Conseils sont convaincus de l'importance de continuer à développer la multimodalité (c'est-à-dire la combinaison de différents modes de transport) afin de durabiliser et de fluidifier la mobilité dans notre pays. Ils constatent toutefois qu'il y a actuellement très peu voire pas du tout de données chiffrées disponibles pour cartographier la multimodalité dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Afin de remédier à ce problème, les Conseils demandent notamment dans leur avis que le questionnaire 2020 soit élaboré de telle manière qu'il soit possible d'obtenir des informations, pour chaque mode de déplacement principal des travailleurs sur le trajet domicile-travail (la voiture, le train, un autre moyen de transport en commun ou un transport collectif organisé par l'employeur), concernant le(s) mode(s) de transport complémentaire(s) utilisé(s) pour les déplacements domicile-travail.